

Compte-rendu

Séance du 30 septembre 2020

Le trente septembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni à la salle Armontel, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme ROUTIER, M. BIGOT, Mme LIARD, M. PINHO, M. HAUTON, M. RIVIERE, M. LEMAIRE, M. HAREL, M. BEQUET, Mme PILU, Mme MORIN, Mme FOUCHER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, Mme NADO, M. GOURDEL.

Etaient absents et excusés : Mme HERVIEUX (Pouvoir à M. ROMAIN), M. BOUÉ (Pouvoir à Mme ROUTIER), Mme NOËL (Pouvoir à M. HAREL), Mme GAILLARD (Pouvoir à M. TOUCHAIN), Mme TESSIER (Pouvoir à Mme PILU).

Secrétaire de séance : Mme MORIN

QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

1°) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur de l'assemblée annexé à la présente délibération. (Règlement consultable en mairie)

2°) RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois.
- **QUE** les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

3°) RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- de recourir au contrat d'apprentissage,
- de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	CAP Paysagiste	2 ans

4°) FORMATION DES ELUS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation auprès d'organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur, et ce, dans les thèmes privilégiés suivants :

- Formation portant sur les compétences locales ;
- Formation portant sur l'actualité des collectivités : réformes administratives, législation nouvelle, intercommunalité, aménagement du territoire etc... ;
- Formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;

Article 2 : Le montant des dépenses totales sera plafonné à 5 000 € annuel.

Article 3 : Les demandes de formations des élus feront l'objet d'un examen préalable de la commission des finances.

Article 3 : Chaque année, un tableau récapitulatif des formations suivies sera annexé au compte administratif.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.
- Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012 du budget général.

5°) AVENANT AU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS PAR LA SOCIETE VISIOCOM

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité moins une abstention, décide :

- **D'approuver** l'avenant au contrat de location de véhicule avec l'entreprise VISIOCOM, consultable en mairie,
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

6°) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MEDICOBUS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention avec l'association MEDICOBUS, afin d'offrir à la population de Vimoutiers des soins ambulatoires mobiles,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

7°) RAPPORT DE CONCESSION GAZ 2019

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité moins une abstention, adopte le rapport annuel 2019 présenté par GrDF sur le service de distribution de gaz naturel (rapport consultable en mairie) ;

8°) ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RQPS) EAU ET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité (moins 4 contre et 19 abstentions) :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif annexés à la présente (rapports consultables en mairie),
- **FORMULE** des réserves sur le contenu des rapports qu'il estime incomplets en l'absence notamment de certains éléments techniques,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et de renseigner puis publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

9°) ASSOCIATION : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle, d'un montant de 100 €, à l'association « Les Aînés du Canton – Générations Mouvement »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de cette subvention.

Séance levée à 21 h 35

VILLE DE VIMOUTIERS

-Loi du 2 mars 1982

Acte publié le 2 octobre 2020

Acte notifié le